

Les missions et la nature de l'offre de service

L'Association Cassiopée exerce son activité d'aide et maintien à domicile en proposant plusieurs solutions pour accompagner au quotidien et faciliter la vie à domicile des personnes.

Deux services vous sont proposés : Service Mandataire et Prestataire

Mode mandataire : Vous êtes l'employeur de vos intervenants. Cassiopée assure le conseil et l'assistance (recrutement du personnel, suivi des prestations, remplacement du personnel, rédaction des contrats, bulletins de salaire, formalités administratives...)

Mode prestataire : Cassiopée est employeur des salariés qui réalisent les prestations à votre domicile. Cassiopée recrute le personnel, suit les prestations, remplace le personnel, assure les démarches administratives et les responsabilités d'employeur.

Les missions proposées :

Dans le cadre du service mandataire et prestataire, les missions principales sont :

- l'entretien du cadre de vie (ménage, repassage) ;
- la préparation et l'aide aux repas ;
- l'aide à la toilette, habillage/déshabillage, change ;
- l'aide à la mobilité (transferts avec et/ou sans matériel médicalisé) ;
- l'accompagnement aux activités (loisirs, courses, rendez-vous, promenade...) ;
- l'aide aux démarches administratives simples.

Nos interventions sont réalisées en fonction des besoins des personnes aidées et après une évaluation à domicile effectuée par une Responsable de Secteur. Chaque intervention est réalisée dans le respect des personnes, de leur entourage et de leur mode de vie, par des professionnels de l'aide à domicile, formés et encadrés.

Ces missions peuvent évoluer au fil du temps et en fonction de l'évolution des capacités des personnes. Cassiopée accompagne les personnes au quotidien en construisant ensemble un environnement (rythme/planning à la semaine, missions évaluées...) par une organisation, des interactions, une attention particulière pour solliciter et stimuler à bon escient les capacités.

Les missions proposées font référence à la liste fixée par l'article D7231-1 du code du travail

La mention du mode d'intervention selon lequel chacune des prestations est réalisée, désignée par son appellation commune :

Le placement de travailleurs auprès des consommateurs-employeurs, prévu au 1' de l'article L7232-6 du même code dit mode d'intervention « mandataire »

Le recrutement de travailleurs mis à disposition des consommateurs, prévue au 2' du même article, dit mode d'intervention « mise à disposition »

La fourniture de prestations de services aux consommateurs, prévue au 3' du même article, dit mode d'intervention « prestataire ».

Pour toute demande de prestation, un devis personnalisé et gratuit vous sera remis.

Un devis personnalisé est fourni gratuitement à tout consommateur auquel le prestataire de service propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix mensuel est supérieur ou égal à 100€ TTC (Un exemplaire du devis est conservé par Cassiopée pendant une durée minimum d'un an)